

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du mercredi 30 mai 2018**

Date de convocation	24/05/2018
Date d'affichage	7/05/2018
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	9
Votants	9

L'an deux mil dix-sept, le 30 mai à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, DELAUNEY Geneviève, CRIQUET Anne, DUFOUR André, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MARRON Stéphane, SCHIEFER Jocelyne

Absents excusés : HUSSENET Fabrice, MALOCHET Xavier,
Secrétaire de séance : SCHIEFER Jocelyne

2018-04-01 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

Monsieur le maire rappelle que suite à la délibération 2011-10-04, où le Conseil Municipal a donné compétence à la Communauté de Communes de Douve et Divette en matière d'action en faveur de la petite enfance et a approuvé la modification des statuts de la CCDD en faveur de la petite enfance.

Suite à la signature de la convention « Accueil Collectif des Mineurs » du 30 avril 2009, Suite à la réunion du comité de pilotage du 26 mars 2018, un 2^{ème} avenant est proposé afin d'actualiser cette convention et permettre :

- De modifier les horaires de l'A.C.M. de Martinvast pour les journées du mercredi avec une ouverture de 7h30 à 18h00 sur les temps scolaires dès septembre 2018 et de maintenir en annexe de l'A.C.M. de Martinvast sur la commune de Sideville,
- Une augmentation des tarifs pour les communes signataires de la convention A.C.M. (5 € / enfant et par ½ journée avec repas et 8 € / enfant par journée).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention Accueil Collectif des Mineurs.

2018-04-02 : FIXATION LOYER CAFE DU CENTRE

Monsieur le maire informe l'assemblée de la vente du fonds de commerce du Café du Centre à Mme Maryse LECOSTEY.

La nouvelle gérante souhaite que la commune propriétaire des murs, effectue des travaux, de même qu'elle sollicite la commune pour un loyer moindre au cours de la première année.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide un loyer de 600 € / mois au cours de la première année. Dans un an, un point sera fait en présence de Mme LECOSTEY afin de réactualiser le loyer.

2018-04-03 : MODIFICATION DU NOM DU FUTUR LOTISSEMENT A LA LANDE D'ETOUBLON

Monsieur le maire informe d'une part, l'assemblée que le nom du lotissement « lotissement la Lande » attribué lors de la séance du 4 avril 2018, dans sa délibération 2018-03-09 doit être modifié.

En effet, ce nom est déjà attribué à un lotissement sur la commune de Nouainville et il risque d'y avoir des confusions dans la distribution du courrier dans l'avenir.

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Après délibération, les membres de l'assemblée retiennent le nom « lotissement Saint Michel »

D'autre part, pour permettre le dépôt du permis d'aménager par M. SAVELLI, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valident la proposition de la SCP SAVELLI concernant le traitement des eaux pluviales.

2018-04-04 : VENTE D'HERBE

Monsieur le maire informe l'assemblée que la vente d'herbe sur la Lande d'Etoublon sera proposée à Mme LETERRIER Mauricette, agricultrice qui devra assurer la coupe d'herbe entre le 1er juillet et le 20 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise cette vente d'herbe pour un montant TTC de 250 €.

2018-04-05 : GRATIFICATION STAGIAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un stagiaire en formation au lycée Hôtelier Maurice MARLAND de GRANVILLE, a été en stage à la restauration scolaire du 26/03/2018 au 20/04/2018

Aux vues des services rendus à la collectivité, il est proposé au conseil d'appliquer la gratification versée aux stagiaires de l'enseignement qui est exonérée de cotisations et de contributions sociales (patronales et salariales).

Monsieur Le Maire propose une gratification correspondant à un forfait de 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de cette gratification de 200 € pour la période de stage effectué.

2018-04-06 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le maire expose les demandes de subventions du Conseil Départemental de la Manche pour le :

- ⇒ Fonds d'Aide aux Jeunes 2018. La participation est de 0.23 € par habitants
- ⇒ Fonds de Solidarité pour le Logement. La participation est de 0.60 € par habitants

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les 2 demandes de subventions.

2018-04-07 : DRAPEAUX ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le maire présente la demande de participation financière de l'association des anciens combattants pour l'acquisition de drapeaux.

Après délibération, les membres de l'assemblée, à la majorité des membres présents, ne donnent pas suite à cette demande, étant donné qu'une subvention annuelle a déjà été accordée comme chaque année.

2018-04-08 : DEMANDE DE SUBVENTION DU COMICE AGRICOLE

Monsieur le maire présente la demande de subvention du Comice Agricole de l'arrondissement de Cherbourg dans le cadre de l'organisation de la 16^{ème} édition de « La ferme de Cherbourg-Octeville »

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Après délibération, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, des membres présents ne donnent pas suite à cette demande, étant donné qu'une subvention annuelle a déjà été accordée cette année.

2018-04-09 : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE FDGDON.

Monsieur le maire présente le renouvellement de la convention avec le FDGDON de la Manche afin de lutter contre les frelons asiatiques dans le département de la manche.

En effet, l'arrêté préfectoral du 10/11/2016 avait confié à la FDGDON de la Manche l'organisation du programme départemental de lutte collective. Le programme d'action de 2018 fait, à nouveau, l'objet d'un arrêté préfectoral de lutte collective en date du 16/02/2018.

La convention de lutte collective valide la participation de la commune Cette participation se fait à 2 niveaux :

- **Sur le volet animation, coordination, suivi et investissements**, permettant l'organisation de la lutte et l'éligibilité des travaux sur la commune. Cette participation est répartie au nombre d'habitants par commune, et s'élève à un montant de **30 €**. Il fera l'objet d'un premier avis de paiement.

- **Sur le volet de lutte par la destruction des nids**, la participation fait l'objet d'une décision préalable de la commune, la collectivité précisant également l'opérateur de destruction souhaité parmi les offres de la FDGDON. Cette participation fera l'objet d'un avis de paiement en fin d'année. Des acomptes pourront être sollicités en cours d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques ainsi que le choix de l'opérateur de destruction qui s'est porté sur M. Jean-Michel BOLLUT de HELLEVILLE

2018-04-10 : DEVIS TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le maire présente les devis voirie des entreprises SNC Bougrel-Lecacheur, Hubert HAMEL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les devis :

- ⇒ De l'entreprise SNC Bougrel-Lecacheur pour les travaux au Haut de Baudienville pour un montant de 2 052 € HT soit 2 462.40 € TTC
- ⇒ De l'entreprise Hubert HAMEL, pour les travaux de la chasse en face du Moulin, pour un montant de 9 834 € HT soit 11 800.80 € TTC

2018-04-11 : DEVIS TRAVAUX BATIMENTS

Monsieur le maire-adjoint présente les devis des entreprises SARL Dugardin, Bonnemains Stéphane et Dalmont pour les travaux bâtiments

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les devis :

- ⇒ De l'entreprise Dugardin pour les travaux du mur du cimetière, pour un montant de 3 430 € HT soit 4 116 € TTC

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- ⇒ De l'entreprise Stéphane Bonnemains pour les travaux du mur du parking au logement 12 Le Bourg, pour un montant de 2 607.60 € HT soit 3 129.12 € TTC
- ⇒ De l'entreprise Stéphane Bonnemains pour les travaux de la fenêtre au Café du Centre, pour un montant de 1 041 € HT soit 1 249.20 € TTC +option vitrage 81.60 € TTC soit un total de 1 330.80 € TTC

Monsieur le maire-adjoint présente les devis des entreprises Boudier Christophe et Lebas Bruno pour le remplacement de la VMC à la mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le devis :

- ⇒ De l'entreprise Boudier pour le remplacement de la VMC à la mairie pour un montant de 438.60€ HT soit 526.32 € TTC

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRIQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève		SCHIEFER Jocelyne	
HUSSENET Fabrice	Excusé	BERTOT Philippe	
MALOCHET Xavier	Excusé		